



LE CHARDONNET

" Tout ce qui est catholique est nôtre "
Louis Veillot

Parution le premier dimanche du mois — N° 381 — Novembre 2022 — 2,50€

*Si je pense à la mort,
je serai un pape bon.*

Alexandre VII

Extrême consolation

*Ceux qui ont peur de la mort n'aiment pas Dieu,
car pour voir Dieu il faut mourir !*

SOMMAIRE

Le mot du Curé

Par M. l'abbé Michel Frament

1

Il n'y a pas de sacrement qui tue !

Par M. l'abbé Denis Puga

3

Le nouveau rite de l'extrême-onction

*Par M. l'abbé François-Marie
Chautard*

5

Le dieu foot

Par M. l'abbé Michel Frament

9

Regarde la fin

Par M. l'abbé Gabriel Billecoq

10

Activités du mois de novembre 2022

11

Pour Dieu et pour le Roi

Par M. l'abbé Philippe Bourrat

12

Préparation à la bonne mort et culte des défunts à Saint-Nicolas du Chardonnet

Par M. Vincent Ossadzow

13

Un prêtre dans la tourmente conciliaire

Par M. l'abbé Jean-Pierre Boubée

15

Vie de la paroisse en images

16

CETTE phrase nous concerne tous : malgré notre foi, notre espérance et, je l'espère, notre charité manifestée par l'état de grâce, la mort nous effraie. Les saints, eux, l'attendaient avec impatience. Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus fut tout heureuse de se réveiller un matin l'habit recouvert de sang, espérant mourir au plus vite ! Dans sa miséricordieuse providence, le Bon Dieu a institué l'extrême-onction, appelée aussi sacrement des malades. Ce sacrement, si important et trop souvent négligé, nous aide à ce moment crucial dont dépend notre éternité. À sa mort, le pécheur contrit et pardonné se sauve mais le pécheur endurci se damne.

Trop souvent, les chrétiens, même fervents, ont peur de demander ce sacrement ou de le proposer à leurs proches. Comme l'explique M. l'abbé Puga dans son article, il n'y a pas de sacrement qui tue ! Retarder l'extrême-onction a deux graves conséquences. C'est d'abord priver le malade de beaucoup de grâces de paix, force, patience, espérance et acceptation confiante de la volonté de Dieu. C'est surtout risquer de voir la personne mourir sans le sacrement et, peut-être, se damner éternellement ! Ne faisons pas comme les vierges folles de la parabole (Mt. XXV, 1-13) qui avaient leur lampe (la foi) mais pas d'huile (pas la charité) : pendant qu'elles allèrent en acheter, l'époux arriva et on ferma la porte de la salle de noces.



C'est l'image de la mort qui vient comme un voleur et fixe à jamais le pécheur négligent dans son lamentable état.

Au contraire, dès que la santé ou l'âge comporte un risque de mort,

même simplement probable, appelons le prêtre de l'Église.

À chaque prière et onction, Dieu soulagera le malade et pardonnera les séquelles des péchés passés.

Pour sauver les âmes, soyons apôtres de l'extrême-onction !

Abbé Michel Frament

HORAIRE DES MESSES

Dimanche

08 h 00 : Messe lue

09 h 00 : Messe chantée grégorienne

10 h 30 : Grand-messe paroissiale

12 h 15 : Messe lue avec orgue

16 h 30 : Chapelet

17 h 00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement

18 h 30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse à 7 h 45, 12 h 15 et 18 h 30

La messe de 18 h 30 est chantée aux fêtes de 1^{re} et 2^e classe.

CARNET PAROISSIAL

• Ont été régénérés de l'eau du baptême •

Hugo LISIK

24 septembre

Richard-Michael BARNES

15 octobre

Martin TESSIER

22 octobre

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Jacques LAFFOND, 93 ans †

19 octobre

Antonio MATURANA, 66 ans †

21 octobre

Marie-Anne VERRY, 96 ans †

24 octobre

Jean-Paul ROLLAND, 90 ans †

26 octobre

Jacques BUREL, 98 ans †

28 octobre

Jean-Jacques DELOUVRIER, 78 ans †

28 octobre



❁ Visites guidées ❁

Chaque dimanche à 15 h 30, une visite guidée de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet est proposée gratuitement.

Se rendre sur le parvis de l'église (tenue correcte demandée, comme pour tout lieu sacré !)

Contact :
visiteursaintnicolas@gmail.com



VOUS ÊTES MALADE OU ÂGÉ ET NE POUVEZ PLUS VOUS RENDRE À L'ÉGLISE ?

Vous souhaiteriez vous confesser, communier, recevoir l'extrême-onction ?

Ne prenez pas le risque de quitter cette terre sans le secours des sacrements !

Appelez la paroisse (01 44 27 07 90) et demandez la visite d'un prêtre.

Vous connaissez un paroissien malade et qui peut-être n'ose pas nous appeler ?

Demandez-lui s'il désire la visite d'un prêtre et *prenez contact avec nous*.

N'attendez pas qu'il soit trop tard !



Explication de la messe traditionnelle latine

Une fois par mois, le samedi de 9 h 45 à 12 h, en salle des catéchismes, par un paroissien.

Renseignements éventuels
au 06 14 73 55 65

Il n'y a pas de sacrement qui tue !

Abbé Denis Puga

PARCE que sa réception est liée à la proximité de la mort, un sacrement fait peur. Pourtant, dans l'économie du salut, il n'y a pas de sacrement qui tue !

L'Église, qui nous accueille à l'aube de notre vie par le sacrement de baptême, prend aussi un soin particulier de ses enfants à l'heure où les événements semblent indiquer que le moment d'entrer dans la vie éternelle approche.

Le sacrement de l'extrême-onction, puisque c'est de lui que nous voulons traiter ici, a été institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même comme les six autres sacrements. Il a été établi pour nous faire bénéficier, à un moment clef de notre vie, des fruits de son sacrifice rédempteur.

L'apôtre saint Jacques – premier évêque de Jérusalem, cousin du Christ – nous révèle l'existence de ce sacrement. Il encourage les fidèles à le recevoir : « Quelqu'un parmi vous, est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Église et que ceux-ci prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le rétablira, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. » (Jc. V, 14-15) En examinant de près ce texte inspiré,

nous découvrons tous les éléments fondamentaux de ce précieux sacrement.

Ce sont les fidèles malades qui sont appelés à recevoir cette onction sa-

minent. Raison pour laquelle l'extrême-onction ne s'administre pas seulement à l'article de la mort, mais pour toute maladie dont on craint, avec vraisemblance, la mort.



L'effet de ce sacrement consiste en un soulagement et un réconfort du malade par le Christ : « Et le Seigneur le soulagera », dit saint Jacques. L'Esprit-Saint vient exciter une grande confiance dans la miséricorde divine, il soutient le malade qui, ainsi, supporte plus aisément les incommodités et les douleurs de la maladie, résistant plus facilement aux tentations du démon. Tel est l'enseignement du concile de Trente. Pour bien saisir en profondeur les raisons de ce sacrement, il faut considérer que nos péchés laissent des cicatrices dans nos âmes : les théologiens les nomment les *reliquiae peccati*, les restes du péché. Il ne s'agit pas ici du péché lui-même, qui est détruit par le sacrement de pénitence, ni même de

la peine temporelle due aux péchés, c'est-à-dire de la pénitence qui peut rester encore à accomplir après l'absolution du péché. Mais bien des faiblesses que les péchés, même totalement pardonnés, laissent subsister dans notre âme. Comme le sportif qui, après une grave maladie dont il est sorti vainqueur, garde des séquelles. Celles-ci vont lui rendre difficile

un retour à une forme physique optimum.

Lorsque la proximité de la mort s'annonce, le malade a besoin de poser de nombreux actes de foi, espérance et charité, de patience et d'abandon à la volonté divine. C'est le moment où jamais.

Or, les restes du péché, en affaiblissant l'âme dans ce moment crucial de la vie chrétienne, constituent un obstacle auquel la grâce du sacrement d'extrême-onction va venir tout particulièrement remédier.

Un remède pour l'âme...

Comme l'huile des potions ancestrales administrées sur les corps souffrants pour les soulager, l'onction de l'huile sainte vient raffermir et fortifier le chrétien pour ce qui est, peut-être et probablement, son dernier et plus important combat.

Il découle de cela, tout d'abord, que l'extrême-onction ne sera pas donnée à un enfant n'ayant pas l'usage de la raison, même à l'article de la mort. N'étant pas capable de pécher, les *reliquiae peccati* n'existent pas. Par contre, il sera possible d'administrer ce sacrement à une personne qui vient juste d'être baptisée et dont, en conséquence, tous les péchés et la peine due aux péchés ont été remis, du moment qu'elle se trouve en grave péril de mort pour raison de maladie.

Il est important de ne pas attendre que le malade soit inconscient ou à la toute dernière extrémité pour appeler le prêtre.

Comme le rappelle le catéchisme catholique du Cardinal Gasparri : « Ce sacrement n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé, mais on ne doit pas le négliger ; dès qu'un malade commence à être

en danger, on doit s'employer, avec le plus grand soin et sans délai, à lui faire recevoir ce sacrement le plus tôt possible, alors qu'il est en pleine connaissance. » Et ce même catéchisme de donner ce grave avertissement : « Ceux qui interdisent ou négligent de faire appeler un prêtre à temps pour administrer les sacrements aux mourants, même sous couleur d'amour et de prudence, agissent d'une manière odieuse et cruelle. Que les chrétiens qui agissent ainsi songent qu'ils privent un de leurs frères des secours et des consolations suprêmes de la religion, peut-être même lui enlèvent-ils le pouvoir et le moyen d'obtenir la vie éternelle. Quel compte il leur en faudra rendre ! » (Rép. 478).

L'extrême-onction, pour sa réception valide, requiert de la part du baptisé malade l'intention de la recevoir. Et cela parce que ce sacrement doit être accepté de manière adulte. Saint Jacques, d'ailleurs, dans son épître, dit bien : « Quelqu'un parmi vous, est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Église. » Bien sûr, cette intention peut être implicite ou présumée – comme le cas du mourant qui, avant de tomber dans l'inconscience, demande à voir un prêtre.

En pleine lucidité, on ne recevra ce sacrement qu'après confession si l'on a des péchés graves non remis sur la conscience. En effet, ce sacrement est un sacrement des vivants qui s'administre aux baptisés malades en état de grâce. Mais c'est là une des bontés de la miséricorde du Bon Dieu que de donner à ce sacrement le pouvoir d'enlever les péchés à celui qui ne pourrait se confesser, mais qui aurait au moins l'attrition (contrition imparfaite) de ses fautes. Saint

Jacques dit bien : « Et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. »

Imaginons un homme victime d'un grave accident cardiaque. Conscient de son péril de mort, il réclame le prêtre, car il prend conscience qu'il n'est pas prêt à comparaître devant le Seigneur en raison de lourds péchés. Or, avant l'arrivée du prêtre, il tombe dans le coma. La réception de l'extrême-onction purifiera certainement son âme de ses péchés.

... et pour le corps

Et la récupération de la santé dans tout cela ? De fait, les témoignages sont nombreux de fidèles qui ont eu une rémission temporaire ou même une guérison grâce à ce sacrement. C'est l'un des effets annoncés par l'apôtre dans le texte que nous avons cité : « Que [les prêtres] prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le rétablira ». Comme l'enseigne saint Thomas d'Aquin (Suppl. q. 30 a.2), c'est un effet secondaire du sacrement, qui sera octroyé dans la mesure où cela est nécessaire à la santé de l'âme.

En conclusion de ces quelques rappels sur le sacrement de l'extrême-onction, il faut bien reconnaître la beauté de ce sacrement, source de tant de confiance et d'espérance. Cela doit être une joie de le recevoir et d'aider les autres à en profiter. Je me souviens d'une malade l'ayant reçu peu de temps avant de quitter ce monde. Elle avait composé une image-souvenir, comme pour une première communion ; elle y avait écrit de sa propre main : « Souvenir de mon extrême-onction reçue le... », et l'avait glissée dans son missel...

Le nouveau rite de l'extrême-onction

Abbé François-Marie Chautard

Venez voir le plus beau spectacle que puisse présenter la terre ; venez voir mourir le fidèle... Un sacrement a ouvert à ce juste les portes du monde ; un sacrement va les clore ; la religion le balança dans le berceau de la vie ; ses beaux chants et sa main maternelle l'endormiront encore dans le berceau de la mort... Le sacrement libérateur rompt peu à peu ses attaches ; son âme, à moitié échappée de son corps, devient presque visible sur son visage.

Chateaubriand, *Le génie du christianisme*

CINQUANTE ans après la promulgation du nouveau rituel, la question se pose : quelles sont les différences majeures entre l'ancien et le nouveau rite de l'extrême-onction ?

Principaux changements

Tout sacrement comporte une partie essentielle et une partie accidentelle.

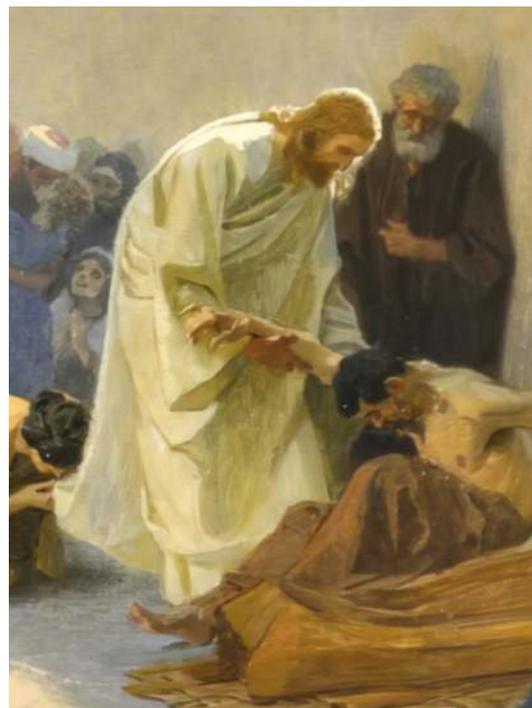
La partie essentielle est constituée de la matière et de la forme.

La matière correspond à ce qui est apporté au sacrement et la manière avec laquelle on la présente. Ainsi

la matière du sacrement de baptême est l'eau en tant qu'elle coule sur le catéchumène.

La forme est la formule utilisée qui vient préciser la signification de la matière. Le forme du baptême est la parole suivante : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. »

Quant aux parties accidentelles ou secondaires, il s'agit de l'ensemble du rite, gestes et prières, qui viennent préciser le sens du sacrement et soutenir



Jésus avec les malades

Historique

Le thème de l'extrême-onction est abordé au Concile dans les constitutions *Lumen Gentium* (n° 11) et *Sacrosanctum Concilium* qui portent sur la liturgie. Dans cette dernière, où l'on insiste sur l'importance des textes bibliques (n° 24 et 35), le sacrement d'extrême-onction¹ voit son nom redevenir « sacrement des malades »², appellation déjà ancienne. Le changement est loin d'être anodin comme nous le verrons. On y rappelle opportunément que ce sacrement ne doit pas seulement être donné à la « dernière extrémité ».

Un nouveau rituel est annoncé (n° 74), afin, expliquera Paul VI, dans la Constitution apostolique *Sacram Unctionem Infirmorum* du 30 novembre 1972, que ce sacrement « soit mieux adapté aux conditions de notre époque ».

Le 7 décembre 1972, la sacrée Congrégation du Culte divin publie l'*Ordo unctionis infirmorum eorumque pastoralis curæ*, c'est-à-dire le rituel du sacrement des malades, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1973 à la place de l'ancien qui n'a plus droit de cité³.

Par le Motu Proprio *Traditionis custodes* du 16 juillet 2021, le pape François semblait exclure de nouveau la possibilité d'utiliser pour les sacrements le rituel traditionnel⁴. Le 18 novembre suivant, le Souverain Pontife confirmait les réponses aux *dubia* engendrés par *Traditionis custodes*, notamment au sujet de l'usage du rituel traditionnel. La réponse fut cette fois-ci explicite :

« *Question* : Conformément aux dispositions du Motu Proprio *Traditionis Custodes*, est-il possible de célébrer les sacrements avec le *Rituale Romanum* [...] d'avant la réforme liturgique du concile Vatican II ?

Réponse : Non. Seulement aux paroisses personnelles érigées canoniquement qui, selon les dispositions du Motu Proprio *Traditionis custodes*, célèbrent avec le *Missale Romanum* de 1962, l'évêque diocésain est autorisé à accorder la licence pour utiliser uniquement le *Rituale Romanum* (dernière édition typica 1952) [...] antérieur à la réforme liturgique du concile Vatican II. »

¹ Ce sacrement est appelé « extrême-onction » depuis le VII^e siècle. Cf. Card. Grente, *Les sept sacrements*, Fayard, coll. Le livre chrétien, 1952, p. 143. Saint Thomas enseigne au XIII^e s. que « Ce sacrement est appelé par tous "l'extrême-onction" ». Supp 32, 2, sed contra.

² « "L'extrême-onction", qu'on peut appeler aussi et mieux l'onction des malades »

³ « L'ancien ordo peut être utilisé jusqu'au 31 décembre 1973. À partir du 1^{er} janvier 1974, le nouvel ordo devra seul (*tantum*) être utilisé par tous ceux à qui il revient. »

⁴ « Article 1. Les livres liturgiques promulgués par les Saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément aux décrets du concile Vatican II, sont la seule expression de la *lex orandi* du rite romain. »

la foi et la dévotion du célébrant et des fidèles.

Les changements introduits par la réforme conciliaire concernent ces différents points.

La matière et le problème de l'huile

Le nouveau rituel prévoit l'usage d'une autre huile que l'huile d'olive. Paul VI s'en justifie en ces termes : « Puisque l'huile d'olive, prescrite jusqu'ici pour confectionner valablement ¹ le sacrement, manque ou se procure difficilement dans plusieurs régions, nous avons décrété, à la suite de la demande de plusieurs évêques, que, par commodité, une autre huile puisse être employée à l'avenir, à condition toutefois que celle-ci soit directement extraite de plantes, afin d'être une huile plus semblable à l'huile d'olive. »

Cette innovation constitue une rupture avec la Tradition. Le concile de Florence était pourtant explicite : « Le cinquième sacrement est l'extrême-onction dont la matière est l'huile d'olive bénite par l'évêque ² ». Le catéchisme du concile de Trente, le Code de droit canonique de 1917 ³ et saint Thomas ⁴ ne parlaient pas autrement en mentionnant l'huile « oleum olivæ ».

Dans la mesure où cette nouveauté touche la matière même du sacrement, elle n'est pas sans jeter un doute grave sur la validité des sacrements d'extrême-onction conférés sans l'huile d'olive.

Le nombre d'onctions

Dans le rite traditionnel, le prêtre accomplissait six onctions (sur les

yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains et les pieds). Le rite manifestait ainsi la variété des péchés commis (par la vue, l'ouïe, l'odorat, les paroles et le goût, les touchers et les démarches) et l'ampleur de la miséricorde divine qui venait soigner les maux variés du pécheur.

Le nouveau rite vise la simplicité ⁵ et réduit les onctions à la tête (le front) et aux mains.



Nouveau rite

La forme sacramentelle

Elle a également été modifiée. L'ancienne était la suivante : « Par cette onction et sa miséricorde pleine de pitié, que le Seigneur vous **pardonne** toutes les fautes que vous avez commises par la vue » et pareillement pour tous les autres organes.

La nouvelle formule devient :

« Par cette onction sainte, que le Seigneur, en sa grande bonté, vous **réconforte** par la grâce de l'Esprit Saint.

R/. Amen.

Ainsi, vous ayant libéré de tous péchés, qu'il vous sauve et vous relève.

R/. Amen. »

De nouveau, Paul VI justifie son changement : « Nous avons jugé qu'il fallait changer ainsi la formule sacramentelle afin que, ayant cité les paroles de saint Jacques, les effets sacramentaux soient mieux exprimés ⁶ ».

Cette parole de Paul VI nous donne la clef de lecture du nouveau sacrement.

Un ordre inversé

Dans la théologie traditionnelle ⁷, le sacrement d'extrême-onction est donné principalement pour donner des grâces spirituelles et secondairement, pour apporter un surcroît de santé.

Les grâces spirituelles sont elles-mêmes données avant tout pour remédier au péché et préparer l'âme au dernier combat. Ensuite, elles donnent au malade, et pas seulement au moribond, de porter chrétiennement la maladie.

Ici, l'ordre des effets est inversé : vient prioritairement la santé du malade, la grâce pour porter la maladie, et enfin le remède aux péchés.

Cela transparait dans la forme sacramentelle où le verbe « pardonner » (*indulgeat* en latin) fait place à « reconforter » (*adjuvet* en latin). Ce n'est plus la miséricorde divine qui est mentionnée, mais la bonté ⁸.

Cette inversion apparaît également dans le changement de nom : on parle de *sacrement des malades* et non d'*extrême-onction*. L'accent est mis, non pas sur la préparation au jugement de Dieu, mais sur la maladie. Enfin, cette modification est manifeste dans le rite.

Le rite

Les rubriques introductives le montrent clairement : « Le sacrement des malades est le sacrement pour le temps de la maladie... Recevoir le sacrement des malades est un geste de foi et d'espérance. C'est demander à Dieu la force dans l'épreuve et le soutien dont on a besoin... »

« Aux enfants, précise les rubriques, on peut donner l'Onction, s'ils ont un usage de la raison suffisant pour qu'ils soient réconfortés par ce sacrement. » (62)

La suite du texte fait référence aux miracles de Jésus qui guérissait les malades⁹.

Au cours de la cérémonie, on propose au malade de se « réconcilier » avec Dieu¹⁰. Puis, on sollicite des bienfaits divins où sont demandés la force, la paix, la joie, le soulagement des souffrances, une « meilleure santé », du courage, et de la confiance « en la vie éternelle ».

La prière pour la bénédiction de l'huile contient la même insistance sur la maladie au détriment du péché et des derniers combats¹¹.

Au moment d'une imposition des mains, on prie de la sorte : « Accorde-lui, nous t'en prions, la force de lutter pour guérir, la santé du corps et de l'esprit. »

« L'oraison qui suit immédiatement l'onction [...] résume une fois encore les effets implorés, à savoir le réconfort physique et moral, et la guérison corporelle et spirituelle... »¹²



Mort de saint Joseph

Cette inversion, déjà annoncée par le concile Vatican II¹³ et suggérée par Paul VI, est encore plus nette dans la définition du « sacrement des malades » par le *Nouveau catéchisme de l'Église catholique* : « n° 1511 : L'Église croit et confesse qu'il existe, parmi les sept sacrements, un sacrement spécialement destiné à réconforter ceux qui sont éprouvés par la maladie : l'onction des malades. »

Qu'on nous permette ici une pointe ironique. Puisque d'une part, le sacrement est normalement efficace *ex opere operato* (c'est-à-dire en vertu de lui-même), et d'autre part que l'effet principal de ce sacrement est

ici le soulagement des corps, cela signifie que tout sacrement des malades doit opérer un soulagement physique. Voilà qui devrait soulager le corps... médical. Et pourtant, ce n'est pas le cas.

Alors, de deux choses l'une, ou la nouvelle théologie du sacrement d'extrême-onction est erronée, ou le nouveau rituel est invalide... Ou les deux !

Enfin, notons que des choix multiples sont possibles dans les textes à lire.

L'esprit de la nouvelle réforme

Au vu de ces changements, quel esprit se dégage ? La perte de l'esprit chrétien.

La mort est occultée

Un des premiers effets manifestes tient dans l'éloignement de l'idée et du mot de mort. Comme dans l'ensemble de la réforme liturgique, les fins dernières sont le parent pauvre. On craint d'effrayer le mourant, moyennant quoi on perd de vue la finalité première de ce sacrement et sa nécessité¹⁴.

Le combat spirituel

Aucune mention n'est faite ni implicitement ni explicitement d'un combat spirituel. De nouveau, la réforme liturgique se revêt d'un optimisme béat. Ce qui va de pair avec la disparition de la mention des mauvais anges.

Le démon ne figure plus

Le rituel traditionnel manifestait trois fois le démon qui hante spécialement la chambre des mourants. Le nouveau rite ne connaît plus le démon. Il n'existe plus.

Le péché est gommé

Si le péché n'est pas nié, sa présence est elle aussi atténuée. Il n'apparaît plus que quatre fois (en tenant compte des deux onctions sur le front et les mains). Dans l'ancien rite, le rappel du péché était omniprésent (neuf mentions) : dans le nombre d'onctions, dans la formule sacramentelle ou dans les prières qui l'entouraient. Ce recul est d'autant plus regrettable que ce sacrement est donné pour effacer les péchés et leurs conséquences¹⁵.

Le naturalisme

Le trait le plus manifeste de cette réforme est le naturalisme, la perte de l'esprit surnaturel. La santé du corps prime la santé de l'âme. On inverse les priorités. Là où l'ancien rite voyait premièrement dans ce sacrement le don de la grâce pour aider l'âme, le nouveau le voit avant tout dans un remède corporel et un réconfort moral.

L'archéologisme

On ne s'étonnera pas de trouver dans cette réforme le rejet de la théologie traditionnelle et le retour indu à une vision antique qui n'avait pas encore bénéficié de la précision apportée par le Magistère. Commentant la doctrine tradi-

tionnelle, le P. Prétot, bénédictin et professeur à l'Institut catholique de Paris, note : « Peu à peu, l'effet sur le corps va pratiquement disparaître au profit du seul effet sur l'âme¹⁶ ».

Et il ajoute : « En modifiant le nom de ce sacrement, le Concile Vatican II a réinterprété son sens. Passer de "l'extrême-onction" (*extrema unctio*) à "l'onction des malades" (*infirmorum unctio*) n'est pas un simple changement de vocabulaire. Il s'agit d'une transformation de la représentation même de l'acte rituel »¹⁷.

Adolf Adam va dans le même sens : « Malheureusement, depuis le Haut Moyen Âge, se sont instaurées une fausse conception et une pratique déplorable. (...) On souligna donc de moins en moins le rôle de guérison et de réconfort de ce sacrement et on mit de plus en plus l'accent sur la promesse du pardon des péchés. (...) C'est seulement le mouvement de renouveau liturgique et pastoral des dernières décennies qui a conduit à reconsidérer les choses »¹⁸.

Conclusion : un appauvrissement de la foi et de la dévotion

La comparaison entre les deux rites laisse voir un réel appauvrissement du rituel moderne.

La diminution du nombre d'onctions, la suppression du baiser de la Croix par le malade, la disparition du diable, l'atténuation du péché, l'escamotage de la mort et des fins dernières, contribuent à diminuer l'esprit de foi et de dévotion.

Alors que ce sacrement doit aider les malades et surtout les mourants à se préparer à la mort et à porter chrétiennement la souffrance de la maladie, le nouveau rite prive ces âmes d'un secours opportun. Une nouvelle fois, la réforme liturgique apparaît empreinte d'une perte de l'esprit de foi et de dévotion.

Pis, c'est une révolution qui inverse les fins du sacrement. On comprend mieux alors pourquoi le pape François, tant attaché à la réforme liturgique, a pris soin d'interdire ce rituel traditionnel.

Enfin, s'ajoute le doute planant sur la validité de ce sacrement en raison de l'usage d'une autre huile que l'huile d'olive.

Autant de raisons de continuer à conserver coûte que coûte notre bon vieux sacrement d'extrême-onction, en attendant que le nouveau meure de sa belle mort sans tambour ni trompette...

1. Le texte latin indique « *ad valorem* ».

2. Bulle sur l'union avec les Arméniens, *Exsultate Deo*, 22 novembre 1439, Décret pour les Arméniens ; DS 1324.

3. CIC 1917, c. 945.

4. Suppl. 29, 4, c.

5. « Pour le nombre d'onctions et les membres à oindre, il a semblé opportun de rendre le rite plus simple. » « *Ad numerum unctionum et ad membra ungenta quod attinet, opportunum visum est ritum simpliciorum reddere.* » Paul VI, op. cit.

6. *Formulam sacramentalem ita mutare censuimus ut, verbis Iacobi relatis, effectus sacramentales satius exprimerentur.*

7. Voir l'article de M. l'abbé Puga dans le présent numéro.

8. Dans la version française du rituel (approuvée par Rome) mais non dans l'original latin qui garde « *miserordiam* ».

9. « Prions (prière au choix, par exemple). Seigneur Jésus-Christ, Sauveur du Monde, tu es passé partout

en faisant le bien. Tu es allé visiter les malades pour les réconforter et les aider... Nous te prions pour N... Pardonne-lui tous ses péchés. Donne-lui courage dans sa maladie. »

10. Dans les termes suivants : « Avant de célébrer l'onction des malades, laissons-nous réconcilier par Dieu : demandons-lui pardon. Pardonnons-nous les uns aux autres. »

11. « Dieu notre Père, de qui vient tout réconfort, par ton Fils, tu as voulu guérir toutes nos faiblesses et nos maladies, sois attentif à la prière de notre foi : envoie du ciel ton Esprit Saint Consolateur sur cette huile que ta création nous procure pour rendre vigueur à nos corps. Qu'elle devienne par ta bénédiction l'huile sainte que nous recevons de toi, pour soulager le corps, l'âme et l'esprit des malades qui en recevront l'onction, pour chasser toute douleur, toute maladie, toute souffrance physique et morale. Que cette huile devienne ainsi l'instrument dont tu te sers pour nous donner ta grâce, au nom de Jésus-Christ, notre Seigneur, qui règne avec toi pour les

siècles des siècles. »

12. Adolf Adam, *La liturgie aujourd'hui*, Brépols, 1989, p. 193

13. On remarquera le procédé classique de subversion (diversion, inversion, perversion). On met l'accent sur un aspect secondaire (diversion), qui permet de le mettre en avant (inversion) et de changer la nature du sacrement (perversion). Cette méthode a aussi été utilisée pour la messe. On a insisté sur la place de la prédication au détriment du sacrifice.

14. Voir l'article de M. l'abbé Puga dans le présent numéro.

15. Voir l'article de M. l'abbé Puga dans le présent numéro.

16. « Les sacrements pour les malades, l'action de Dieu dans la faiblesse » *Transversalités*, oct.-déc. 2013, n° 128, p. 7. Page 80, le père parle de « retrait » au sujet du décret du concile de Florence.

17. Ibidem, p. 87

18. Adolf Adam, *op. cit.*, p. 186

Le dieu foot

Abbé Michel Frament

À partir du 20 novembre, le monde entier vivra au rythme de la Coupe du monde de football. Cette audience du sport en général et du foot en particulier est caractéristique de notre époque, et nous invite à deux réflexions.

LA PREMIÈRE, c'est que le foot est devenu une véritable religion. Le foot a en effet son Dieu (le ballon rond), ses lieux de culte (les stades), ses chants sacrés (ceux des supporters), sa hiérarchie internationale (la puissante FIFA) et nationale (fédérations, clubs). Ses grands prêtres sont les joueurs, idoles de millions de supporters, entourés par les arbitres, entraîneurs et autres préparateurs physiques. Son clergé, ce sont les licenciés (plus de 2,2 millions rien qu'en France, sans compter les joueurs habituels qui ne font pas partie d'un club). Ses fidèles sont les 4 milliards de fans (la moitié de l'humanité !). Sa liturgie se déroule à chaque match et comporte ses mystères joyeux (la victoire), douloureux (la défaite ou l'absence d'une star blessée) et glorieux (remporter un championnat ou une compétition prestigieuse : Coupe du monde, d'Europe, etc.) Ses processions sont les manifestations collectives de joie après les grandes victoires : supporters et parfois joueurs défilent sur les Champs-Élysées sous les flashes des appareils photos et smartphones, et sont même reçus à l'Élysée. Cette religion a même ses magasins de souvenirs qui vendent à des prix souvent exorbitants (89,99 euros pour le dernier maillot du PSG, qui change chaque



année...) des articles de sport et autres produits dérivés.

Et nous ? Dans notre vie quotidienne, pensées, temps libre, quelle est la place du foot (ou du sport ou des séries ou d'un autre hobby) et quelle est la place du Bon Dieu, de la prière, de la lecture spirituelle ? Combien de temps consacrons-nous à nos loisirs et combien de temps aux œuvres de miséricorde corporelles ou spirituelles sur lesquelles nous serons jugés ? S'il est permis et même vertueux d'avoir des centres d'intérêts et de détente légitimes, il faut garder la mesure. Trop de chrétiens pensent plus au dieu foot qu'à Jésus-Christ ou à leur devoir d'état. « Là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur » (Mt. VI, 21), ce qui signifie que nos centres d'intérêts habituels révèlent ce qui compte vraiment pour nous.

Cela nous conduit à la deuxième réflexion.

« Les enfants de ce monde sont plus habiles que les enfants de lumière » (Lc. XVI, 8). Notre-Seigneur aurait pu ajouter que les

enfants de ce monde sont souvent plus généreux pour le dieu foot que les chrétiens pour la Sainte Trinité ! Pour le dieu foot, des millions de personnes, parfois chrétiennes, s'abonnent à des chaînes spécialisées ou au stade, dépensent des milliers d'euros pour acheter des écrans toujours plus grands, assister à des matches, même à l'étranger, ce qui implique toute une logistique (voyage, hôtel, restaurant, etc.). Et nous, que sommes-nous prêts à faire pour la gloire de Dieu, le soutien de son Église et le salut des âmes ? Des millions de chrétiens pratiquent assidument la religion du foot, mais ne vont jamais à la messe en semaine, n'ont jamais le temps pour une retraite, un pèlerinage, une procession, ni même un chapelet. Certains ne font même jamais d'aumônes, ne donnent rien à la quête et ne s'acquittent pas du denier du culte, comme si les prêtres ne vivaient que d'amour de Dieu et d'eau fraîche !

Profitons donc de ce Mondial pour rééquilibrer notre vie : un peu moins pour le faux dieu foot, un peu plus pour le vrai Dieu.

Regarde la fin

Abbé Gabriel Billecocq

LE MOIS de novembre est habituellement le mois consacré aux âmes du purgatoire. Mais il est aussi l'occasion de rappeler quelques vérités naturelles et surnaturelles concernant nos fins dernières.

Il y a une fin à tout

Le mot « fin » est souvent ambigu dans notre langage. Il signifie habituellement un arrêt, une terminaison, une limite.

Mais en réalité ce n'est pas son premier sens. La fin, c'est le but, c'est-à-dire ce pour quoi une chose est faite, ce en vue de quoi elle agit, ce à quoi elle sert.

Normalement les deux sens susmentionnés doivent coïncider en sorte que l'arrêt d'une chose doit correspondre au moment où elle atteint son but.

Il est certain que tout a un but, un sens, une fin. C'est un constat que l'on peut aisément induire de l'observation. Le cas de l'homme est le plus évident. Nos actes, nos pensées, nos détente, nos conseils ont tous un but. Impossible de trouver dans notre vie une réalisation qui n'aurait aucune fin. Gide s'y est essayé dans *Les caves du Vatican*. Il a voulu mettre en scène la représentation de l'acte gratuit. Lafcadio est dans le train et voit Amédée Fleurissoire près de la porte. Il décide de commettre gratuitement un meurtre en éjectant Amédée du train. Mais cet acte-même avait pour but de montrer qu'il n'avait pas de but. Ce qui est absurde.



Il existe une fin unique et dernière

Poursuivre un but, ce n'est rien d'autre que d'être ordonné ou de s'ordonner vers quelque chose. Et d'action en action, il doit y avoir une fin dernière, ultime qui est la raison d'être des différents objectifs poursuivis. Souvent d'ailleurs, nous recherchons cette dernière fin comme un repos qui soit en même temps un réconfort ou une jouissance.

C'est cela que nous appelons notre bonheur. Tout y tend en nous, et l'aspiration la plus profonde de notre être est ordonné à ce que nous pourrions considérer le terme de toute notre vie humaine.

Notre bonheur, c'est donc cela, notre fin, ce pour quoi nous avons été créés. Il faut cependant noter

que cette recherche est la même pour tous les hommes. Parce que nous avons tous la même nature humaine qui nous définit (définir c'est assigner des limites, une fin), nous avons tous un but qui nous est commun. Il serait faux de croire que chacun est libre de choisir son bonheur : ce dernier est du ressort de la nature humaine et non de l'individu personnel.

Une comparaison peut le faire comprendre. Quels que soient la couleur, la taille, le prix, la confection des machines à café, elles ont toutes en commun un but : faire du café. Cela découle de leur nature même.

Cette fin est une perfection

Ainsi, le bonheur, la fin ultime, est ce vers quoi tout converge

dans notre vie. Il est le point fixe, unique, vers lequel nous ordonnons toutes nos actions.

En un mot, il est notre perfection. C'est le sens parfait du mot fin. La fin, en étant le but, est aussi la perfection de l'être. La perfection d'un couteau, c'est sa capacité à bien couper, c'est-à-dire à réaliser ce pour quoi – le but – il est fait. De même pour la machine à café.

Le but est donc notre perfection. Il est achèvement. Et ce dernier mot dit très précisément les deux sens du mot fin. L'achèvement

est un terminus, lorsqu'une chose est accomplie et terminée. Mais c'est aussi la même chose poussée à sa perfection. L'artiste a achevé son œuvre quand il a mis le point d'orgue, autrement dit, non seulement quand il l'a terminée et qu'il est arrivé au bout, mais aussi quand il a retiré toutes les imperfections et qu'il en a fait un chef-d'œuvre.

La fin de l'homme

Ainsi, le but ou la fin de l'homme, c'est son achèvement. La mort,

qui est la fin de la vie, doit aussi en être son achèvement, son point d'orgue, son sommet.

Voilà pourquoi la vie ici-bas et l'instant de la mort sont si importants. Il n'existe qu'une fin, et c'est Dieu. L'enfer n'est pas une fin, c'est une absence de fin, un refus de Dieu. Le drame de l'enfer, c'est le drame de ces âmes dont la nature continue d'aspirer à sa perfection mais que la volonté refuse délibérément pour l'éternité.

ACTIVITÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

TOUS LES MARDIS

19 h 15 Cours de doctrine approfondie sauf le 1^{er} novembre
19 h 30 Rosaire pour la France, sur le parvis de l'église.
 Contact : 06 30 74 46 69

TOUS LES SAMEDIS

14 h 30 Catéchisme pour enfants

TOUS LES JEUDIS ET SAMEDIS

à **19 h 30** (jeudi) et **11 h 00** (samedi)
 cours de catéchisme pour adultes

LUNDI 7

19 h 30 conférence à l'IUSPX par Antoine de Lacoëte :
 Le Liban va-t-il disparaître ?

MERCREDI 9

18 h 30 messe chantée des étudiants

VENDREDI 11

18 h 30 messe chantée de Requiem avec absoute pour les défunts de la France

DIMANCHE 13

Messe avec trompes de chasse
 Vente de gâteaux par les guides

LUNDI 14

À l'issue de la messe de **18 h 30**
 réunion du Tiers-Ordre de la FSSPX
19 h 30 conférence à l'IUSPX par Alain

Lanavère : Saint Molière ? Réflexions sur la qualité morale de Molière.

MARDI 15

19 h 30 réunion de la conférence
 Saint-Vincent de Paul

MERCREDI 16

18 h 30 messe chantée des étudiants
 Réunion jeunes pro à ND de Consolation

VENDREDI 18

19 h 30 conférence en salle des catéchismes sur Gemma Galgani par Roland Thévenet

DIMANCHE 20

Marché de Noël à l'école Saint-Louis
 Marché de Noël de Fontenay
14 h 30 goûter de la conférence
 Saint-Vincent de Paul

LUNDI 21

19 h 30 conférence à l'IUSPX par Eddy Hanquier : Mauriac : le nœud et le lien

MERCREDI 23

18 h 30 messe chantée des juristes

VENDREDI 25

18 h 30 messe chantée de sainte Catherine d'Alexandrie

SAMEDI 26

17 h 45 1^{es} vêpres du 1^{er}
 dimanche de l'Avent

DIMANCHE 27

1^{er} dimanche de l'Avent

LUNDI 28

19 h 30 conférence à l'IUSPX par Antoine de Lacoëte : L'Afghanistan, tombeau des empires

MERCREDI 30

18 h 30 messe chantée des étudiants

VENDREDI 2 DÉCEMBRE

9 h 00 messe de l'école Saint-Louis
12 h 15 messe suivie de l'exposition du Saint-Sacrement jusqu'au lendemain **7 h 00**
17 h 45 office du rosaire
18 h 30 messe chantée du Sacré-Cœur
20 h 00 heure sainte

SAMEDI 3 DÉCEMBRE

17 h 45 1^{es} vêpres du 1^{er}
 dimanche de l'Avent
18 h 30 Messe chantée du Cœur Immaculée de Marie

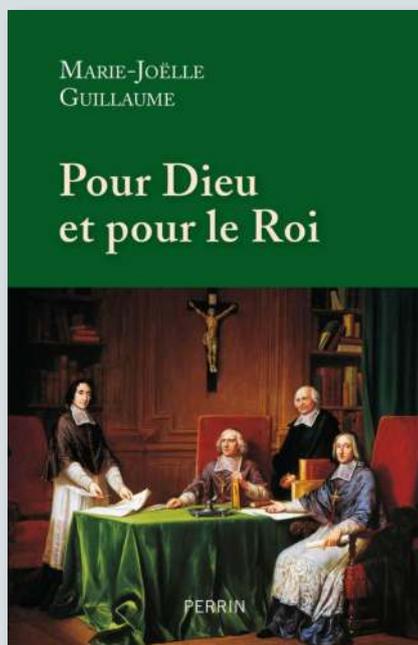
DIMANCHE 4 DÉCEMBRE

Marché de Noël de la Conférence
 Saint-Vincent de Paul

Pour Dieu et pour le Roi

Marie-Joëlle Guillaume

Recension par M. l'abbé Philippe Bourrat



Perrin 2019
448 pages 24 €

DURANT l'Ancien Régime, et même depuis la christianisation de la Gaule, de grandes figures épiscopales ont tenu un rôle politique et social déterminant. La fondation des diocèses de la Gaule en fait foi. Marie-Joëlle Guillaume a choisi de ne présenter chronologiquement que 12 figures de prélats qui ont vécu auprès des rois, de Charles IX à Louis XVI.

Hommes d'État et hommes d'action, ces évêques ont tous en commun le souci de l'Église et le sens du bien commun du royaume. Parfois chargés d'éduquer les princes, parfois cardinaux, presque tous inspirés par les réformes du concile de Trente pour la tenue des diocèses et le souci des âmes, ces grands hommes ont parfois des faiblesses doctrinales ou morales qui ne sont pas passées sous silence. L'auteur sait faire la part des choses et se concentre sur l'œuvre politique et religieuse d'hommes d'Église comme on n'en connaît plus de nos jours, depuis le triomphe de la laïcité et des principes de Vatican II. On peut discuter certaines prises de position de l'auteur, mais la présentation des problématiques religieuses a le mérite de la clarté.

Pierre de Bérulle, Richelieu, Bossuet, Fénelon, Fléchier, de Fleury, sont quelques-uns de ces grands noms à qui les rois doivent beaucoup, qui ont laissé la marque de leur collaboration avec la royauté et leur service de l'Église, et, pour beaucoup d'entre eux, une œuvre littéraire et religieuse de premier

plan. Ces hommes d'Église ont su œuvrer au bien de tous dans des circonstances souvent difficiles. Les grandes crises religieuses ou politiques, les guerres, les crises sociales, les famines ont été l'occasion pour beaucoup de manifester une grande compassion, un détachement de pauvreté, un sens d'initiatives heureuses pour le soulagement du peuple.

Le cardinal de Bernis, figure moralement chaotique, ordonné prêtre tardivement, achève la galerie de portraits tout autant que l'Ancien Régime : il meurt à Rome où il était en poste en 1794 et, avec lui, s'achève cette fresque d'hommage peu banale en ces temps de dénigrement de l'Église du passé.

L'ouvrage de Marie-Joëlle Guillaume donne une synthèse, puisée à des sources variées, de cette alliance du Trône et de l'Autel qui a fait, malgré les faiblesses, les passions, les ambitions et les erreurs humaines, l'illustration de ce que pouvait être la chrétienté.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Simple : 25 euros De soutien : 35 euros

M., Mme, Mlle.

Adresse.

Code postal Ville.

Chèque à l'ordre : LE CHARDONNET

À expédier à LE CHARDONNET, 23 rue des Bernardins, 75005 Paris

Veillez préciser, en retournant votre bulletin, s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement. Dans ce dernier cas, indiquez votre numéro d'abonné. (Ne nous tenez pas rigueur si vous recevez éventuellement une relance superflue...).

Préparation à la bonne mort et culte des défunts à Saint-Nicolas du Chardonnet

Vincent Ossadzow

LE CULTE des défunts est l'une des caractéristiques du Moyen Âge en Occident. La pratique des messes célébrées à leur intention se généralise à partir du milieu du XIV^e siècle. La préoccupation des fins dernières se développe par la suite, notamment avec l'*Ars moriendi* (la méthode pour bien mourir) attribué à un Dominicain de Constance dans la seconde moitié du XV^e siècle et largement diffusé : 234 manuscrits, puis 77 éditions incunables après l'imprimerie, tirant sans doute à 50 000 exemplaires¹. Cette méthode de préparation à l'extrême-onction met en garde contre les tentations de l'agonie, présente les prières à réciter par le mourant et celles par son entourage, et rappelle aux chrétiens que la mort peut survenir à tout moment.

Concessions et fondations

À l'époque moderne, la préparation aux fins dernières est complétée par la pratique des testaments². Pièces à la fois spirituelles et temporelles, les testaments invitent à des prières et à des messes pour le repos des âmes des défunts, spécifiant précisément les formes de celles-ci. Ainsi, de nombreux chrétiens « fondent » des messes pour un temps (10, 50, 100 messes...) ou à perpétuité, offrant les sommes nécessaires à ces services. Ces messes sont généralement célébrées par les prêtres habitués, qui sont attachés à une paroisse en complément du clergé mais sans ministère direct sur les fidèles. Dans son testament,

Madame de Miramion, fondatrice des Filles de Sainte-Geneviève et bienfaitrice de la paroisse décédée en 1696, prévoit ainsi :

L'on dira trois annuels pendant trois ans, c'est-à-dire une messe chaque jour à notre chapelle de Saint-Nicolas [chapelle Sainte-Geneviève], à l'heure que nos sœurs vont à l'église pour l'entendre, pour demander pardon à Dieu par ce saint sacrifice de tous mes péchés, et surtout du peu de fidélité à ses grâces, et pour réparer tous mes manquements à l'égard du très Saint-Sacrement.

Je supplie messieurs de la communauté de Saint-Nicolas de célébrer pour le repos de mon âme, et aussi pour toutes celles qui sont en Purgatoire, mille messes ; ma fille leur donnera mille livres³.

Dans les églises, par ailleurs, il est courant que les défunts de condition réclament à être inhumés au plus près du maître-autel, en raison d'une croyance en de meilleurs effets du sacrifice de la messe par la proximité physique du sanctuaire. Ceci explique que les chapelles latérales, concédées par les fabriques à des familles de la noblesse ou de la bourgeoisie, soient plus nombreuses autour du chœur que dans les bas-côtés de la nef. À Saint-Nicolas du Chardonnet on compte ainsi 10 chapelles bordant le chœur (sans compter la chapelle absidiale) contre seulement 5 des 2 côtés de la nef. Sous l'Ancien Régime,



les familles d'Argenson, Dudouit, Bignon et Le Brun aménagèrent des caveaux pour leurs défunts dans ces chapelles, où étaient régulièrement célébrées des messes pour leur repos.

La loi de 1905 bouleverse ces fondations de messes qui, après le Concordat, étaient prises en compte par l'État. En conséquence, les prêtres ne sont plus rémunérés, non seulement pour la célébration du culte mais encore pour ces messes pour les défunts. L'Église de France doit donc faire appel à la générosité des fidèles pour subvenir à ses besoins. En janvier 1907 est instauré le denier du culte par l'archevêque de Paris, pour « subvenir au culte divin et à la subsistance du clergé ». La moitié des offrandes va à l'archevêché, l'autre

reste à la paroisse, servant aux frais du culte et au traitement du clergé. L'établissement du denier du culte se met en place très laborieusement à Saint-Nicolas du Chardonnet, au prix de rappels pressants et d'explications pédagogiques dans tous les premiers numéros du journal paroissial, puis régulièrement tous les ans. Le rappel effectué dans le *Chardonnet* de juillet 1907 relate, ainsi, que la spoliation concerne non seulement les biens du clergé mais encore les fonds affectés à la célébration des messes anniversaires pour les défunts, mis sous séquestres : l'abbé Lenert liste alors les messes non célébrées pour cela, 13 défunts de la paroisse dont Mgr Philibert de Bruyarré (8 messes par mois).

Les confréries

Le 26 juin 1663 est instituée à Saint-Nicolas du Chardonnet une confrérie, sous le titre de Notre-Dame de la Pitié des agonisants, œuvre qui reçoit des indulgences accordées par le pape Alexandre VII le même jour⁴. Établie en la chapelle de Notre-Dame de la Pitié, qui deviendra ultérieurement la chapelle des morts, cette confrérie des agonisants rassemble les paroissiens qui, priant dans cette chapelle,

auront un soin particulier d'honorer chaque jour la sainte Vierge, de lui demander sa protection, et lui faire prières pour obtenir de Dieu la grâce de bien mourir et, pour cet effet, afin d'en avoir la mémoire présente, chacun est exhorté d'avoir en sa chambre une image de Notre-Dame de Pitié.

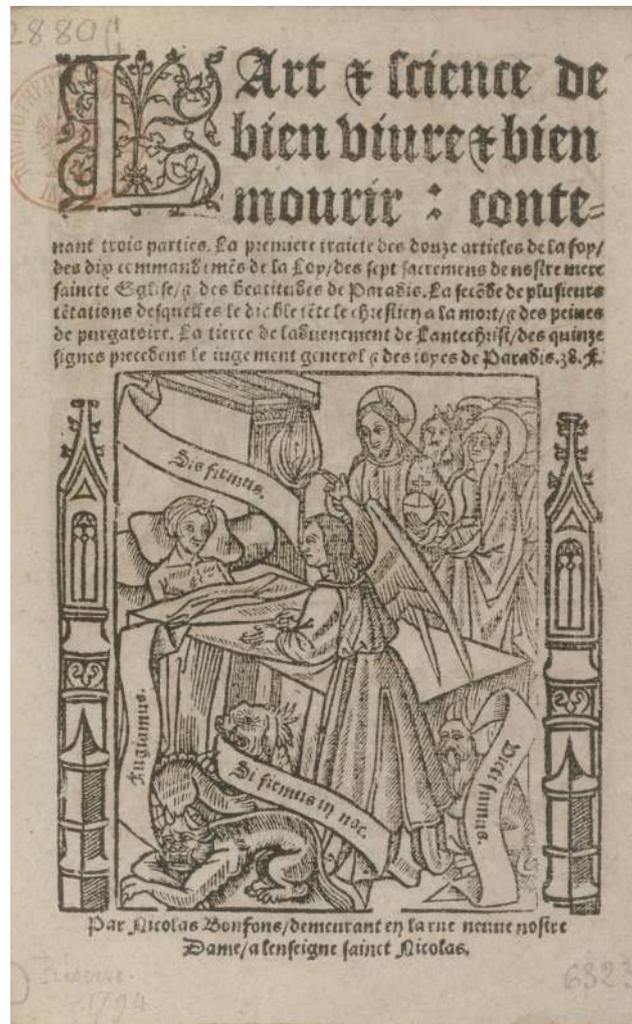
En plus de la préparation constante aux fins dernières, ses membres prient mutuellement pour ceux qui sont à l'agonie, assistent aux sacrements de ceux qui sont administrés, participent aux convois et enterrements des confrères, font célébrer

était créée à Rome à l'initiative des Jésuites, avec une forme et des finalités similaires.

Le 3 septembre 1873, est érigée dans la paroisse l'association pour le soulagement des âmes du purgatoire par Mgr Guibert, archevêque de Paris. Outre une messe célébrée chaque semaine, la confrérie en fait dire une le dernier vendredi du mois à la mémoire des paroissiens décédés pendant le mois et notamment pour ceux qui n'ont pas eu de messe le jour de leur sépulture. Prenant la suite de la confrérie des agonisants, éteinte lors de la Révolution, cette association entre dans le vaste mouvement de dévotion aux âmes du purgatoire que connaît la France dans la seconde moitié du siècle⁵. Est-elle rattachée par la suite à l'Œuvre expiatoire de La Chapelle-Montligeon, créée en 1884 ? Nous ne le pensons pas, dans la mesure où le clergé paroissial compte suffisamment de prêtres pour assurer les messes demandées. Au reste, les nombreuses missions paroissiales prêchées au XIX^e siècle rappellent aux fidèles

l'importance de la préparation à la mort et la nécessité de prier pour les trépassés.

Le culte des défunts reste bien présent dans la paroisse, ainsi que le montre l'octave solennelle des morts organisée en 1920. L'ouverture se fait par l'office des morts le 2 novembre au soir. Chaque matin des jours suivants, une messe de *requiem* est célébrée à la chapelle des morts aux intentions des défunts ayant fait partie de l'association pour le soulagement des âmes du



L'art et science de bien vivre et de bien mourir
Nicolas Bonfons, XVI^e siècle

des messes pour les agonisants et les défunts. Tous les vendredis, une messe basse est dite à la chapelle de Notre-Dame de la Pitié pour les confrères malades et agonisants. Chaque année, le vendredi précédant le dimanche des Rameaux, une grand-messe de *requiem* est célébrée pour les confrères trépassés. Cette confrérie prend place dans le renouveau pastoral de la préparation aux fins dernières par la Réforme catholique. Une vingtaine d'années auparavant, en 1646, la Congrégation de la bonne mort

purgatoire, ainsi que celles du clergé, des confréries du Saint-Sacrement et du Sacré-Cœur, des bienfaiteurs, des défunts dépossédés de leurs fondations, des confréries des mères

1. Jean Delumeau, *Le péché et la peur. La culpabilisation en Occident, XIII^e-XVIII^e siècles*, Fayard, 1983.
2. Pierre Chaunu, *La mort à Paris. XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Librairie Arthème Fayard, 1978. Timothy Tackett, *La Révolution, l'Église, la France*, Les

chrétiennes. Le 9 novembre, un service solennel pour les paroissiens décédés dans l'année termine l'octave, suivi le soir de l'office des morts.

- Éditions du Cerf, 1986.
3. François-Timoléon de Choisy, *Vie de Madame de Miramion*, J. Escoffier, 1838.
4. *Institution de la confrérie des agonisants en l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, sous le titre et*

Sous diverses formes, le culte des défunts manifeste ainsi la communion des saints, unissant étroitement l'Église militante à l'Église souffrante.

- invocation de Notre-Dame-de-Pitié*, Pierre Trichard, 1663. Le Chardonnet, n° 331, octobre 2017.
5. Guillaume Cuchet, *Le crépuscule du purgatoire*, Le Seuil, 2020.

Un prêtre dans la tourmente : l'abbé Gilles Duboscq

Abbé Jean-Pierre Boubée

L'ABBÉ Gilles Duboscq ? Un nom évocateur pour les plus anciens de nos paroissiens. Cet excellent prêtre vient de rendre son âme à Dieu, à l'âge de 96 ans, dans une maison de retraite de Versailles.

Entré au séminaire d'Issy-les Moulineaux en 1945, il est ordonné en 1951 à Notre-Dame de Paris. Sa génération prend de plein fouet ce que nous avons appelé depuis la *crise conciliaire*. La formation n'était déjà plus très classique. On lisait en cachette le Père de Lubac que Pie XII avait désigné avec lucidité dans son encyclique *Humani generis* en 1950.

Vicaire au diocèse de Paris, il découvre les mouvements d'Action Catholique spécialisés : JOC, JEC, ACO... qui sont ostensiblement de mouvance communiste et détournent la générosité spirituelle des fidèles. Les syndicats ouvriers chrétiens font la même chose. Passionnés par cette pastorale sociologique, plusieurs de ses confrères abandonnent le sacerdoce.

Notre abbé a 36 ans au début du Concile. Déjà, on retourne les autels, et on modifie la liturgie. Il a entendu parler de Monseigneur Lefebvre, qu'il rencontre plusieurs fois et dont il partage les analyses. Il ose participer au Congrès de la *Cité Catholique*,

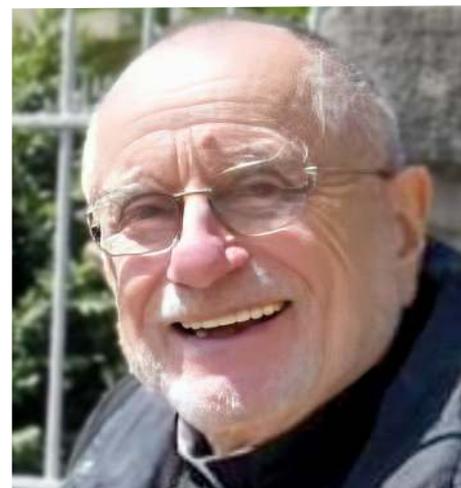
mouvement de laïcs engagés pour le règne social du Christ-Roi, et de ce fait... condamné par l'épiscopat entier.

Son poste à la paroisse Sainte-Jeanne de Chantal le marque : vicaire du futur cardinal Lustiger, il doit y supporter les liturgies pour jeunes avec *pop music*. Là, le jeune Lustiger congédie tout ce qui le dérange pour appliquer par force toutes les nouveautés, ferme l'école paroissiale, congédie les mouvements de jeunes, renouvelle, bouscule...

En 1972, notre abbé Duboscq se fait signifier par l'archevêché qu'il n'est pas facile de trouver un poste compte tenu de son profil. Commence alors pour lui une période d'errance avec la soif de sauver le plus d'âmes possible. Ce seront successivement la création de multiples groupes de catéchisme qu'il visitera, des messes dans des locaux aménagés, l'aide au MJCF naissant...

En 1977, après l'épopée de Saint-Nicolas du Chardonnet, il vient immédiatement y proposer ses services. Puis c'est la création de la chapelle de Conflans, le patronage de Courbevoie qui finira par louer ses locaux à l'école Saint-Bernard.

Avant Notre-Dame de Consolation, il est surtout à la « salle Wagram –



Sainte-Germaine » où il assura avec une longue fidélité la permanence sacerdotale, tant avant qu'après les sacres.

Il restera dans son cœur une minuscule espérance : entendre de son évêque un mot d'encouragement ; mais jamais ne lui sera accordé quoi que ce soit. Finalement, autant que son âge avancé le lui permit, il finira par rendre des services à Versailles, où on accepte de le loger.

Il est un des derniers représentants de cette terrible tourmente dans laquelle garder l'âme sacerdotale relevait d'une puissante fidélité à l'Esprit-Saint.

Puisse son exemple et celui de tous les prêtres fidèles de cette génération servir aux jeunes. Ces prêtres ne devraient jamais sombrer dans l'oubli : nous devons prier pour ces âmes de témoins de la foi.

Vie de la paroisse en images



1,3 - La mairie pose une bâche sur le clocheton en attendant mieux...
 5 - Abbé Frament, notre nouveau prêtre
 2,4,6 - La chapelle du saint sacrement bientôt restaurée

LE CHARDONNET
 Journal de l'église
 Saint-Nicolas du Chardonnet
 23 rue des Bernardins - 75005 Paris
 Téléphone : 01 44 27 07 90
 Courriel : stnicolasduchardon@free.fr
 www.saintnicolasduchardonnet.org
Directeur de la publication :
 Abbé Michel Frament
Imprimerie
 Corlet Imprimeur S.A. - ZI,
 rue Maximilien Vox
 14110 Condé-sur-Noireau
 ISSN 2256-8492 - CPPAP
 N 0326 G 87731
 Tirage : 1300 exemplaires



MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										

HORIZONTALEMENT

1. Sénateur romain chrétien, ami de saint Jérôme, qui construisit une basilique à Rome - 2. Les jeux floraux de Toulouse lui doivent beaucoup - Phonétiquement : elle eut un sentiment tendre - 3. Ajoutez un s et la nuit, tous les chats le sont. Sa cathédrale, forteresse célèbre - 4. Rachat du genre humain par Jésus-Christ - 5. S'exhala de - Phonétiquement : suffit ! - 6. Fille d'Einstein - 7. Ainsi latin - Déteste - 8. Conjonction - Non rugueux - 9. Réfléchi - A demi en désordre - Ce qui brille n'en est pas toujours - 10. Patrie du père du 6 horizontal - Le vainqueur de Verdun y repose - 11. Reçoivent du liquide ou des voix - Parfois dans l'inconnu.

VERTICALEMENT

A. Spécialités des clowns - B. Toujours très fort, il l'est parfois même plus qu'un roi - Suppose un récepteur - C. La repentante était de là - Phonétiquement, mère de Constantin D. Cicéron a plaidé pour lui - Mord le fer ou

le bois - E. Le Joseph de ce pays-là est allé demander le corps de Jésus crucifié à Pilate - F. Démonstratif - Ville de Roumanie (trois autres graphies possibles) - G. Hérités - H. Défendu - Phonétiquement : conspua - I. Sans lui, le bouclier romain eût été un tombeau - J. Mgr Marcel Lefebvre était Supérieur Général de la Congrégation de ses Pères.

SOLUTIONS N° 380

HORIZONTALEMENT 1. BENITI-IRAN - 2. ELA-OMAN-DU - 3. TORQUEMADA - 4. HACELDAMA-J. - 5. A-ON-ANET-E - 6. NISAN-SEBA - 7. IRENEE-H-AN - 8. EE-PUTOIS - 9. EPHPHETHA - 10. EUROATG-AN - 11. TALITHA-HUS - 12. APEX-C-BOT.

VERTICALEMENT A. BETHANIE-TA - B. ELOAIRE-EAP - C. NARCOSE-EULE - D. I-QENAN-PRIX - E. TOUL-NE-HOT - F. IMEDA-EPPAHC - G. AMAN-UHTA - H. INAMESHTEG-B - I. R-DATE-OT-HO - J. ADA-BAIHAUT - K. NU-JEANSANS